



56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif sur le rapport annuel du Haut-Commissaire

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

19 juin 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Sur l'arrière-fond sombre que vous avez peint, nous vous remercions pour les messages d'espoir inclus dans votre tour d'horizon, notamment les promesses faites lors de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle qui ont déjà été honorées. Les droits humains restent notre plus puissant antidote aux nombreuses crises politiques, économiques et environnementales qui menacent notre avenir. Nous remercions le Président pour son initiative de consacrer une réunion de haut niveau à la triple crise planétaire et son impact sur les droits humains.

Le Conseil des droits de l'homme doit être un espace pour le développement des obligations positives des États envers les titulaires de droits : raison pour laquelle lors de cette 56^{ème} session, le Luxembourg présentera une résolution ensemble avec la Sierra Leone, la République dominicaine et un groupe transrégional sur l'importance de la gratuité de l'éducation de la petite enfance, pré-primaire, et secondaire. Les consultations informelles seront accessibles à distance.

Ce Conseil doit aussi condamner les pires violations des droits humains, qui sont perpétrées dans le contexte de conflits armés. Nous partageons votre profond désarroi devant le bafouement délibéré du droit international humanitaire. La désinformation, les représailles et les attaques personnelles contre les procédures spéciales ou le Haut-Commissariat sont inacceptables.

Les attaques visant les représentants de l'ONU sur les réseaux sociaux devraient-elles être contrées au même titre que l'extrémisme violent en ligne ?

Je vous remercie de votre attention.

(248 mots)